

Préparer l'épreuve du
baccalauréat juin 2024

EMC

1. Analyse de sujets

Session juin 2022 : La démocratie à l'heure du numérique

En démocratie, le développement des usages numériques suscite des interrogations

Document 1 : Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ?

« [...] **La confiance est-elle un pilier de la démocratie ?**

Le système des élections repose sur un principe : celui du choix libre et éclairé du citoyen. Eclairé, cela veut dire informé le plus justement et le plus objectivement possible.

5 En l'absence de confiance, de certitudes, de faits vérifiés et vérifiables par tous, c'est tout un pan de la démocratie qui s'évapore.

10 Pour l'avocat Jean-Baptiste Soufron, ancien secrétaire général du Conseil National du Numérique français (CNN), "on a des processus démocratiques qui sont perturbés par des mensonges évidents, des manipulations, de l'agressivité ou de la violence. Même si ces mensonges, ces manipulations, cette agressivité se déroulent en ligne, ils n'en ont pas moins des conséquences très réelles sur les résultats des élections ou sur la qualité du débat public."

Les réseaux sociaux sont-ils coupables ?

15 L'essor des Facebook, Snapchat et autre Twitter a accéléré la diffusion de fausses informations. L'autre reproche qui leur est souvent fait, c'est la création d'une "bulle de filtre", qui décide de ce que vous allez lire et voir, en fonction de vos goûts. L'algorithme des réseaux sociaux empêcherait un internaute d'être confronté à des opinions contraires aux siennes, à des informations qui ne vont pas dans le sens de ses croyances ou de ses idées.

20 "Le risque est de développer de fausses croyances, s'inquiète Olivier Ezratty, analyste et consultant en nouvelles technologies. Il est de développer une espèce d'illettrisme numérique qui consiste à croire de plus en plus à des choses qui n'ont aucun fondement scientifique, économique ou même sociologique et à accepter de réduire le rôle de la démocratie."

25 Cette bulle de filtre peut en outre être alimentée par des organisations ou des États malveillants qui cherchent à manipuler l'opinion.

30 À l'inverse, les réseaux sociaux ont aussi permis à des mouvements démocratiques de s'exprimer. On le voit en ce moment en France avec les manifestations des "gilets jaunes". On l'a surtout vu spectaculairement en 2011 avec les Printemps Arabes, des révolutions douces ou violentes en Tunisie, en Egypte ou en Libye. Ces mouvements avaient été amplifiés par des appels sur Facebook.

Le numérique peut-il améliorer la démocratie ?

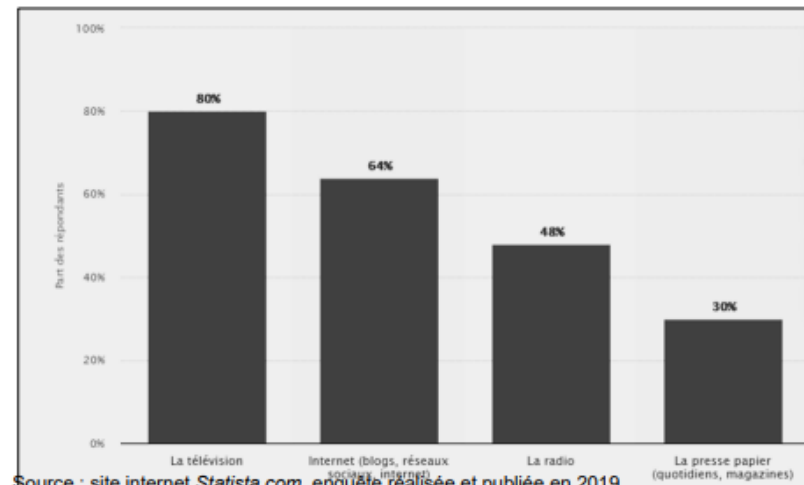
35 La technologie peut donc parfois se mettre au service de la démocratie. N'importe quel citoyen désormais peut faire entendre sa voix sur Twitter mais aussi avec des pétitions en ligne. Celle sur le climat en France a reçu plus de 2 millions de signatures par exemple, un chiffre inédit. Nombre d'autres pétitions plus modestes ont eu des conséquences concrètes : des décisions politiques, par exemple.[...] »

Source : Antoine Fonteneau « Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ? », France info, le 1^{er} mars 2019.
www.francetvinfo.fr/internet/reseaux-sociaux/

Document 2 : Les moyens d'information en France en 2019.

Sondage réalisé en ligne sur un échantillon de 1024 personnes de 18 ans et plus.

Pour chacun des moyens d'information suivants, pouvez-vous indiquer ceux que vous utilisez le plus souvent pour vous informer sur l'actualité ?



Source : site internet [Statista.com](https://www.statista.com), enquête réalisée et publiée en 2019

QUESTIONS

Question 1 : Identifier la place du numérique parmi les principaux moyens d'information en France en 2019. (Document 2)

Question 2 : Citer les principaux risques liés aux usages des moyens numériques d'information pour la démocratie. (Document 1)

Question 3 : Expliquer comment « la technologie peut parfois se mettre au service de la démocratie ». (Document 1)

Question 4 : Vous participez à un débat sur le numérique en démocratie. La question posée aux participants est la suivante : « *Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ?* ». Exposer votre point de vue dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes environ. Vous vous appuyerez sur vos connaissances et les documents.

Session juin 2023 : Les algorithmes des réseaux sociaux, un danger pour le débat démocratique ?

Le débat démocratique repose sur la liberté pour les citoyens de s'informer librement. Les premières lois qui garantissent et encadrent la liberté de la presse en France datent de 1881. La révolution numérique depuis une vingtaine d'années bouleverse le paysage médiatique et la façon de s'informer dans notre démocratie.

Document 1 : algorithmes et réseaux sociaux : le débat démocratique comme dommage collatéral ?

« [...] Les technologies numériques, et en particulier les réseaux sociaux, ont totalement transformé les conditions d'accès à l'information pour les citoyens. En effet, dans de nombreuses démocraties occidentales, les réseaux sociaux sont devenus au cours des années une source importante, sinon la source principale, d'information. Au niveau individuel, chacun est à la fois consommateur et producteur d'information. En quelques clics, nous pouvons facilement et rapidement mettre en ligne une image, une vidéo, un audio ou un texte.

Face à cette avalanche d'information, un tri doit être fait et automatisé, afin de sélectionner les informations qui sont les plus susceptibles de nous concerner. C'est ici qu'interviennent les algorithmes. Un algorithme est une série d'instructions prédéfinies, qui permet d'automatiser une décision. Ainsi, l'algorithme de Facebook va choisir les informations que nous verrons dans notre flux d'actualités, selon des critères choisis par l'entreprise, et les données collectées à notre sujet. Il en va de même pour les algorithmes des autres réseaux sociaux.

Le fait que les algorithmes tentent en permanence d'adapter les informations à nos intérêts et croyances, conduit à limiter le contenu auquel nous avons accès, et à nous « enfermer » dans des formes de bulles individuelles, où ne filtrent que les informations qui renforcent nos convictions préexistantes. En conséquence, nous sommes de moins en moins confrontés à des vues divergentes.

Les réseaux sociaux ne favorisent ni l'ouverture aux pensées et avis divergents, ni la prise en compte du bien commun. D'une part, les algorithmes tendent à filtrer les informations les plus adaptées et qui confirment notre point de vue, et d'autre part ils favorisent les informations facilement digérables, au prix du débat public et des échanges nécessaires à toute démocratie libérale. Ils ne favorisent donc pas l'émergence de consensus autour du bien commun et des décisions collectives. Il est donc urgent que les gouvernements prennent des mesures pour mieux encadrer les algorithmes afin de les rendre plus transparents et plus responsables. »

Source : Jérôme Duberry [enseignant chercheur]. Algorithmes et réseaux sociaux : le débat démocratique comme dommage collatéral ? in : jetdencre.ch [en ligne]. 28 août 2020. Disponible sur <https://www.jetdencre.ch/algorithmes-et-reseaux-sociaux-le-debat-democratique-comme-dommage-collateral> (consulté le 08 septembre 2022).

[jetdencre.ch est un site internet qui a cessé d'exister. Il se définissait comme « un espace de réflexion et de dialogue, au sein duquel la confrontation de points de vue est encouragée dans les limites de la tolérance et du respect de chacun »]

Document 2 : affiche d'information de la CNIL (2017).

CNIL COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE & LIBERTÉS

éthique numérique

PROFESSEUR PASTOUREL

CONCERTATION CITOYENNE

Participez au **débat public** sur les enjeux éthiques liés à la place des algorithmes dans notre vie quotidienne

APPEL À VOLONTAIRES !
Votre avis est important !

Mais en fait... qui décide, l'homme ou la machine ?

SI ON NE FAIT PAS GAFTE, LES VOTES FINIRONT PAR REPRENDRE LE CONTRÔLE !...

CONCERTATION CITOYENNE

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

www.cnil.fr/fr/concertation-algorithmes

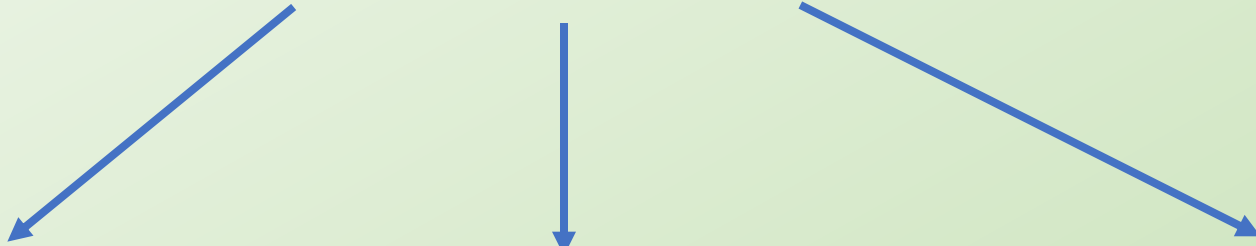
09 84 49 40 96

concertation@lisode.com

Samedi **14 octobre**
10h00 à 17h00
Salle des Rencontres
Hôtel de Ville de Montpellier
1 place Georges Fréche

Source : CNIL. Concertation citoyenne sur les enjeux éthiques liés à l'utilisation des algorithmes et de l'intelligence artificielle [en ligne]. 2017. Disponible sur le site internet de la métropole de Montpellier : <http://montpellier-agglo.fr/evnement-agenda/concertation-citoyenne-sur-les-enjeux-ethiques-lies-lutilisation-des-algorithmes-et> (consulté le 12 novembre 2022).

Étude des formes du débat en démocratie



Changement et
risques
environnementaux

Biotechnologies
et éthique

Révolution
numérique et
l'essor de
l'internet

= prédominance

2. Articulation Programme / sujets

→ Nécessité de traiter toutes les notions et mots, références et repères

Notions et mots-clés :	Repères et références sur les formes du débat : <i>(en italique, les repères du collège)</i>
Assemblée*	- 1881 : Loi sur la liberté de la presse.
Association*	- 1901 : Loi définissant la liberté d'association.
Démocratie représentative*	- 1944 : <i>Droit de vote des femmes.</i>
Liberté d'expression*	- 1974 : Premier débat télévisé de second tour de l'élection présidentielle.
Parti politique*	- 1982 : Loi sur la liberté de l'audiovisuel.
Pluralisme*	- 1989 : Création du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).
Responsabilité*	- 1991 : Décret de création des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL).
Syndicat*	- 2003 : Révision constitutionnelle sur la démocratie de proximité.
	- 2017 : Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (Titre 1 : Émancipation des jeunes, citoyenneté et participation).

3. Analyse des questions => les écueils

Session 2022

QUESTIONS

Question 1 : Identifier la place du numérique parmi les principaux moyens d'information en France en 2019. (Document 2)

Question 2 : Citer les principaux risques liés aux usages des moyens numériques d'information pour la démocratie. (Document 1)

Question 3 : Expliquer comment « la technologie peut parfois se mettre au service de la démocratie ». (Document 1)

Question 4 : Vous participez à un débat sur le numérique en démocratie. La question posée aux participants est la suivante : « *Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ?* ». Exposer votre point de vue dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes environ. Vous vous appuyerez sur vos connaissances et les documents.

Session 2023

QUESTIONS

Question 1 : décrivez et expliquez les évolutions récentes dans l'accès, la consommation et la circulation de l'information. (Document 1)

Question 2 : expliquez la phrase soulignée. (Document 1)

Question 3 : identifiez les moyens avec lesquels l'État et les citoyens peuvent exercer leur vigilance sur les usages des algorithmes. (Document 2 et connaissances personnelles)

Question 4 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes minimum : « Le numérique a modifié les conditions du débat démocratique dans les démocraties libérales ».

→ travailler les consignes pour distinguer :

-Prélèvement informations

-Explication

→ attention confusion « exposer VOTRE point de vue » opinion personnelle mais bien restitution principes démocratiques

→ travailler l'argumentation en lien avec méthode en français

4. Pistes de travail

- Frise chronologique
- Flashcards
- Débat mouvant